

Côte d'Ivoire/

Rentrée parlementaire

**KODJO ADEDZE SOULIGNE
L'IMPORTANCE DE LA
DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE**



TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 610 du 24 Janvier 2025



**FAURE GNASSINGBÉ ET PAUL KAGAME
RENFORCENT L'AXE LOMÉ-KIGALI**

P.3



**Semaine de l'Étudiant à
l'Université de Kara**

P.7

**LANCEMENT OFFICIEL
DES ACTIVITÉS**



Diplomatie

**TOGO - ISRAËL
LE PARTENARIAT
SE CONSOLIDE**

P.5

**NEW WORLD TV ÉTEND SON
EMPREINTE EN AFRIQUE AVEC UN
LANCEMENT AU MALI**

**FAURE NOMME 09 NOUVEAUX
PRÉFETS POUR PLUSIEURS
PRÉFECTURES**

P.3

**KOSSI W. SIMON MINEKPO
PREND OFFICIELLEMENT LES
RÊNES DE LA JCI TOGO**

P.11



**CAMPAGNE DE VULGARISATION DES
DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES
EXERCICE 2025**

CONFÉRENCE DE PRESSE

**L'OTR DEMARRE
UNE CAMPAGNE DE
VULGARISATION DES
RÉFORMES FISCALES ET
DE LA LOI DE FINANCES 2025**

P.6



Togocom

devient Yas Togo

C'est notre moment



Conseil des ministres du 22 janvier

PLUSIEURS DÉCRETS DE NOMINATIONS ONT ÉTÉ PRIS À L'ISSUE DES TRAVAUX



Le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé a présidé ce 22 janvier 2025, le Conseil des ministres. Les décisions prises ont tourné autour de l'organisation de la concurrence et de la protection des consommateurs au Togo, de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et les structures nationales de concurrence, de la signature du contrat de partenariat public-privé relatif au projet de développement d'un centre de services et de formation agricole à Tindjassi dans la région centrale; de la participation du Togo à l'exposition universelle Osaka 2025, qui se tient au Japon et la commémoration du 20ème anniversaire du décès du Président Gnassingbé Eyadéma. En tout, au centre des travaux, un projet de loi, deux décrets, une communication et des points de divers. Plusieurs décrets de nominations ont été pris à l'issue des travaux. Voici le communiqué ayant sanctionné les travaux.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 22 JANVIER 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 22 janvier 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

Le Conseil des ministres a examiné un (01) projet de loi et adopté deux (02) décrets. Il a écouté une (01) communication et abordé des points de divers.

I-Au titre du projet de loi,

Le Conseil des ministres a examiné en première lecture le projet de loi portant organisation de la concurrence et de la protection des consommateurs au Togo.

La réglementation et la régulation du marché togolais, après la loi du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence, enregistrent de multiples évolutions, notamment au niveau des règles communautaires de la concurrence et de leurs modalités d'application.

Membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), notre pays a ratifié le protocole portant création de la

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Il est donc nécessaire de mettre à jour le cadre normatif national en matière de concurrence, pour qu'il permette de contrôler les pratiques des entreprises tout en assurant efficacement la protection des consommateurs.

Ce faisant, notre pays veillera toujours à la préservation du tissu entrepreneurial et de la production au niveau national, en garantissant un cadre de croissance optimal aux entreprises togolaises.

Le texte examiné en première lecture va intégrer ces différents impératifs dans la définition d'une législation permettant l'ouverture, la compétitivité et la libre concurrence du marché.

II-Au titre des décrets,

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le décret relatif à la coopération entre la Commission de l'UEMOA et les structures nationales de concurrence.

La coopération entre la Commission de l'UEMOA et les structures nationales de concurrence des États membres pour l'application des articles du Traité de l'UEMOA se rapportant à cette matière vise à renforcer la compétitivité des activités économiques et financières dans les États, dans un cadre juridique rationalisé et harmonisé.

Le texte adopté permet d'opérer la transposition de la directive communautaire du 23 mai 2002 relative à la coopération entre la Commission de l'UEMOA et les structures nationales de concurrence des États membres.

Il tient compte des réalités nationales, notamment le développement d'un secteur privé national compétitif, capable de contribuer aux projets de développement ; et contribue généralement à renforcer le cadre des activités économiques et financières à travers l'amélioration du climat des affaires, avec pour corollaire une attractivité accrue aux investissements étrangers.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le décret autorisant la signature du contrat de partenariat public-privé relatif au projet de développement d'un centre de services et de formation agricole à Tindjassi dans la région centrale.

Le gouvernement a conçu un projet de développement d'un centre de services et de formation agricole, destiné à rehausser le niveau de développement et de modernisation de l'écosystème agricole, ainsi que le développement de l'écosystème de formation aux métiers de l'agriculture.

Conçu pour être mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé avec la société Planet One Agro Ventures Togo, ce projet va permettre de moderniser l'offre de formation et de services dans le secteur de l'agriculture, avec la conception, la construction, la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements, le développement des curricula, la formation des formateurs et l'assistance technique.

Prévu pour être implanté sur un site pilote situé à Tindjassi dans la préfecture de Mò où l'activité agricole tient une place prépondérante, le centre de services et de formation agricole intègre les dimensions de préservation de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion. Ce projet s'inscrit dans la politique nationale de désenclavement des zones de forte production agricole et de promotion d'un développement rural intégré, avec un impact attendu sur la sécurité, le transport, et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Autrefois confrontée à des difficultés d'accès, la très fertile plaine de Mò bénéficie de la mise en œuvre de plusieurs projets visant à développer l'économie locale, à accroître les échanges avec les autres localités du pays et réduire les déséquilibres régionaux.

Le centre de services et de formation agricole de Tindjassi va fonctionner en synergie avec le réseau des instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) et l'agropole de Kara, pour accroître les performances de cet écosystème au service d'une transformation profonde de l'agriculture dans notre pays.

III-Au titre des communications,

Le Conseil des ministres a écouté une communication du ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, relative à la participation du Togo à l'exposition universelle Osaka 2025, qui se

tient au Japon, du 13 avril au 13 octobre 2025 sur le thème général « Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain ».

Les expositions universelles sont des plateformes internationales offrant aux pays participants une visibilité mondiale et une vitrine stratégique.

Pour notre pays, qui vise à consolider son positionnement comme destination d'investissements attractive, la participation à une exposition universelle est un tremplin de choix pour promouvoir les produits et services sur de nouveaux marchés, pour faire découvrir notre riche patrimoine culturel et naturel, pour renforcer les partenariats économiques et pour établir des collaborations internationales en vue de projets communs.

Pour sa 6ème participation à une exposition universelle, le Togo s'est inscrit dans la section « Sauver des vies », avec un exposé thématique sur la « politique d'inclusion et de protection sociale pour une croissance économique forte ».

La journée économique est prévue pour le 19 août, et la journée nationale du Togo le 21 août 2025.

IV-En divers,

Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière a rendu compte au Conseil des ministres de l'organisation d'activités dans le cadre de la commémoration du 20ème anniversaire du décès du Président Gnassingbé Eyadéma.

Le Conseil a invité tous les citoyens togolais à faire de ces moments de commémoration, qui couvrent toute l'année 2025 avec des activités dans plusieurs localités sur l'ensemble du territoire national, une occasion de faire revivre et de préserver les valeurs que feu Gnassingbé Eyadéma a portées sa vie durant : la paix, le dialogue et la réconciliation ; la cohésion nationale, la solidarité et la sécurité.

Plusieurs décrets de nominations ont été pris à l'issue du Conseil des ministres.

Fait à Lomé, le 22 janvier 2025

Le Conseil des ministres

FAURE NOMME 09 NOUVEAUX PRÉFETS POUR PLUSIEURS PRÉFECTURES



Par décrets pris le mercredi 22 janvier, le Président de la République, Faure Gnassingbé, a procédé à la nomination de nouveaux préfets pour plusieurs localités du pays. Ces décisions visent à renforcer la gouvernance locale et à assurer une meilleure coordination des actions de l'exécutif au niveau préfectoral.

Voici la liste des nouveaux préfets nommés :

Ouro-Gouroungou Horoumila : Préfet de Tône.

Colonel Bonfo Faré : Préfet de la Kozah.

Tchimbiandja Yendoukoa : Préfet de Tchaoudjo.

Ekpe Kodjo Agbeko : Préfet de l'Ogou.

Gadewa Mawouna : Préfet de Zio.

Tipaka Wediabalé Kossi : Préfet

d'Agoè-Nyivé.

Agbodan Kossivi : Préfet du Golfe.

Lieutenant-colonel Assiah Hodabalo : Préfet de Bassar.

Toyi Kokou : Préfet de l'Akébou.

Les préfets, en tant que représentants du pouvoir exécutif central, jouent un rôle clé dans l'administration des territoires. Ils assurent la mise en œuvre des politiques publiques, veillent au maintien de l'ordre public et garantissent la coordination des services de l'État dans leurs circonscriptions respectives. Ces nominations s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de renforcer l'efficacité de l'administration territoriale pour répondre aux besoins des populations et favoriser le développement local.

Didier Marcel Ledoux

FAURE GNASSINGBÉ ET PAUL KAGAME RENFORCENT L'AXE LOMÉ-KIGALI



Au terme d'une visite de travail à Kigali, le Président du Togo a exprimé sa profonde gratitude à son homologue, le Président Paul KAGAME, pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Cette rencontre entre les deux dirigeants marque une étape importante dans le renforcement des relations bilatérales entre le Rwanda et le Togo, deux pays partageant des ambitions communes pour le développement de l'Afrique. Les discussions ont permis de mettre en lumière les perspectives prometteuses de coopération dans divers domaines stratégiques. Les deux dirigeants se sont félicités des excellentes relations qui unissent leurs nations et ont convenu d'intensifier leur partenariat. Cette volonté reflète l'engagement des deux pays à œuvrer ensemble pour une prospérité partagée. En outre, la visite a été l'occasion d'échanger sur

les grands enjeux africains et internationaux. Une convergence de vues a émergé sur des problématiques clés, jetant ainsi les bases de positions communes sur des questions cruciales pour l'avenir du continent. Cette rencontre témoigne d'une dynamique positive entre le Rwanda et le Togo, qui s'engagent à conjuguer leurs efforts pour relever les défis africains, tout en renforçant leur coopération bilatérale. Un nouveau chapitre s'ouvre pour ces deux nations, résolument tournées vers un avenir de progrès et de solidarité.

Marcel SOGLO

TOGO TOP IMPACT

7^{ème} édition

LA PLUS PRESTIGIEUSE CEREMONIE DE REMISE DE DISTINCTIONS AU TOGO

Thème

PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ D'EXCELLENCE

15 DEC 2024 AU 01 FEV 2025

#TousPourLaPaix
#StopExtrémismeViolent

TOGO TOP IMPACT

Célébrer le Togo qui réussit!



LE PREMIER MINISTRE, VICTOIRE TOMÉGAH-DOGBÉ REÇOIT LES VŒUX DU PERSONNEL DE LA PRIMATURE



Le vendredi 10 janvier 2025, s'est déroulée à la Primature la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 2025 du personnel au Chef du gouvernement. Les vœux du personnel de la Primature ont été présentés par le Directeur de cabinet du Premier ministre, M. Etsri Homevor. Au nom du personnel, le Directeur de cabinet a souhaité les vœux de santé à Mme le Premier ministre et de succès dans l'accomplissement de l'action gouvernementale, conformément à la vision du Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé, déclinée dans la feuille de route 2020-2025.

Au nom de l'ensemble du personnel de la Primature, (du cabinet et du secrétariat général du gouvernement), nous vous présentons nos vœux de bonne santé, de paix

profonde, de joie, de succès et de prospérité à vous-même, à toute votre famille, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Puisse le Tout-Puissant vous combler de sa grâce et de ses bénédictions dans la poursuite avec la détermination et l'efficacité qui vous caractérise, de la haute mission que le Chef de l'Etat, SEM Faure Essozimna Gnassingbé vous a confiée depuis le 28 septembre 2020 et renouvelée le 1er aout 2024.», a exprimé M. Homevor.

Il a réitéré l'engagement de tout le personnel à poursuivre le travail avec détermination, loyauté et célérité.

En réponse, la cheffe du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé a également formulé ses meilleurs vœux à ses collaborateurs. «Je voudrais vous remercier pour les vœux

exprimés à mon endroit. En retour, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2025. Une année porteuse de santé, de paix profonde, de bonheur, de succès pour vous-mêmes et pour tous ceux qui vous sont chers», a indiqué la cheffe du gouvernement. Mme le Premier ministre a souligné les avancées enregistrées par le Togo dans plusieurs secteurs. Des avancées obtenues grâce aussi au dévouement du personnel de la Primature.

«Votre détermination a été essentielle et capitale dans l'atteinte des résultats de la feuille de route gouvernementale. Chacun a été un maillon précieux de la chaîne. Du jardinier en passant par l'agent d'entretien, le gendarme, le policier, les secrétaires, les chauffeurs, les informaticiens, le personnel

de communication, la comptabilité, les chargés de mission, les conseillers. Vous avez tous contribué à ce que nous puissions dans notre pays, connaître ces avancées. Et je me dois de vous remercier très sincèrement. C'est une satisfaction que j'ai à travailler avec vous. Merci encore une fois pour l'accompagnement de qualité et merci pour votre disponibilité permanente», a-t-elle poursuivi.

La cheffe du gouvernement a enfin, exhorté le personnel à travailler à préserver la paix et la sécurité en soutenant la dynamique d'actions engagées par le chef de l'Etat.

La Rédaction

Côte d'Ivoire/ Rentrée parlementaire

KODJO ADEDZE SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



Le Président de l'Assemblée nationale du Togo, Sevontépé Kodjo ADEDZE, a participé à la rentrée solennelle de la première session ordinaire 2025 de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Invité par son homologue ivoirien, Adama Bictogo, cette visite marque une étape importante dans le renforcement des relations parlementaires entre les deux pays. Accueilli chaleureusement en terre ivoirienne, SEMADEDZE a souligné l'importance de la diplomatie parlementaire pour favoriser le dialogue et la coopération entre les nations. « Cette rencontre est une

opportunité unique pour renforcer la diplomatie parlementaire et réaffirmer l'excellence des relations d'amitié et de coopération entre nos deux institutions et nos deux nations », a-t-il déclaré. Une coopération sous-régionale exemplaire Cette visite s'inscrit dans le cadre des relations dynamiques entre le Togo et la Côte d'Ivoire, portées par les présidents Faure Gnassingbé et Alassane Ouattara. Sous leur leadership, les deux nations s'engagent à intensifier leur collaboration, œuvrant ensemble pour la stabilité et le développement de la sous-région.

Le Président ADEDZE et son homologue ivoirien ont réaffirmé leur volonté commune de faire de la diplomatie parlementaire un levier essentiel pour relever les défis communs et promouvoir un avenir prospère pour leurs citoyens. Cette rencontre illustre l'engagement des deux Assemblées nationales à construire des relations solides et durables, consolidant ainsi les bases d'une coopération fructueuse et bénéfique pour leurs peuples respectifs. Togoreveil

TOGOREVEIL
Le pari d'une actualité qualitative

Visitez notre page web

- Politique
- Education
- Culture
- Economie
- Société

www.togoreveil.com

Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !

www.perspectiveinfo.com/togoreveil

TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION Germain POULI	DISTRIBUTION ET ABONNEMENT Tél: 22 36 18 58
COMITÉ DE RÉDACTION Koula YAWO Marcel A. SOGLO Londou KAWANA Patrick Nimo Pégy	02 BP 20061 LOMÉ Adresse 585, Avenue du Grand Séminaire Hédzranawo face Ets VINS D'ITALIE Tél: 22 61 12 18 / 22 36 18 58 80 02 76 54 E-mail: gpouli@yahoo.fr
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ Aissata TOURE	Tirage 4000 Exemplaires
SECRETARIAT Micheline MENSAH	IMPRIMERIE RAD GRAPHIC SARL U
INFOGRAPHIE Alex KPATIDE (91 77 29 94)	

Diplomatie

TOGO-ISRAËL LE PARTENARIAT SE CONSOLIDE



Le ministre en charge des affaires étrangères, Robert Dussey, a eu ce lundi 20 janvier, un entretien téléphonique avec son homologue israélien, Gideon Saar. Cet échange, le premier entre les deux officiels, visait à renforcer le partenariat bilatéral entre leurs pays. Les deux hommes ont essentiellement abordés plusieurs domaines clés de collaboration et les préoccupations communes. Gideon Saar a informé Robert Dussey de la situation actuelle à Gaza, notamment en ce qui concerne la libération des otages, et a exprimé la gratitude de l'État hébreu pour le soutien du Togo après les attaques du 7 octobre 2023.

Dussey et Saar ont également discuté de la menace commune du terrorisme et ont affirmé la nécessité

de coopérer. «Nous travaillerons ensemble pour renforcer les relations bilatérales entre nos deux nations», a déclaré Gideon Saar.

Le Togo et Israël entretiennent des liens étroits dans les domaines politique, diplomatique et économique. Depuis plusieurs années, les deux pays collaborent sur des initiatives visant à promouvoir le développement et la sécurité. En 2022, Lomé et Tel-Aviv ont décidé d'actualiser leur coopération pour mieux l'adapter au contexte actuel et aux options stratégiques des deux États.

Elysée J.

Fausse Session d'Investissement en Ligne au Togo

LE MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ALERTE



Le Centre national de réponse aux incidents de cybersécurité (CERT.tg) alerte le public sur une fausse session d'investissement en ligne attribuée au Ministère de l'Économie et des Finances. Depuis quelques jours, un faux communiqué circule sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, TikTok), prétendant que des sessions d'investissement en ligne seront organisées pour l'année 2025. Ces sessions promettent des gains rapides en seulement 2h 30 min. Selon le faux communiqué, les personnes intéressées doivent contacter un supposé service client via WhatsApp au +228 97 62 51 79, fournir une pièce d'identité et transférer le montant à investir vers un autre numéro. Le CERT.tg met en garde : «ne contactez pas ce numéro et ne transférez aucun montant.

«Aucune initiative faisant état du lancement officiel des sessions d'investissement en ligne n'est organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'agit d'une opération d'arnaque en ligne. Cette arnaque tente aussi de récolter des informations personnelles en vous

demandant d'envoyer une photo de votre pièce d'identité. Nous rappelons que toutes les informations émanant des institutions ou entreprises sont publiées exclusivement via les canaux de communication officiels et non via de simples messages en ligne», a révélé le communiqué. Pour des Conseils de prudence, le CERT.tg recommande: «Ne contactez pas le numéro mentionné. Ne relayez pas le faux communiqué. Si vous avez suivi les instructions de l'arnaque, signalez-le sur [le site du CERT.tg](https://cert.tg/) dans la rubrique « Déclarer un incident ». Consultez toujours le site officiel de l'institution concernée, comme celui du Ministère de l'Économie et des Finances : finances.gouv.tg. Restez vigilants et informés pour éviter les arnaques en ligne.»

K.Y.

LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE DIGITALISE LE PAIEMENT DE SES SERVICES



Dans le cadre de la transition vers le numérique des services gouvernementaux au Togo, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a récemment digitalisé le paiement de six de ses services. Ces services en ligne sont disponibles depuis le 21 janvier dernier.

«Désormais, vous pouvez soumettre vos demandes en ligne et effectuer vos paiements directement sur la plateforme Service Public pour ces six services du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.»

Les services concernés sont :

- Demande d'autorisation de vitres teintées
- Demande de couverture sécuritaire lors des événements privés

- Demande d'électrification des fils barbelés
- Demande d'autorisation d'entrée dans le pays
- Dénonciation d'un fait impliquant les forces de l'ordre et de sécurité
- Suggestions au ministère

Les détails de la soumission pour chacune de ces procédures (conditions, pièces à fournir, étapes, délai d'exécution, coût, durée de validité...) sont disponibles sur la plateforme gouvernementale des services digitalisés : service-public.gouv.tg. «Pour commencer, cliquez ici : <http://uri.gouv.tg/services-mspc>»

E.J.

Élections Sénatoriales

89 CANDIDATURES VALIDÉES PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE



La Cour constitutionnelle a dévoilé ce lundi 20 janvier, la liste définitive des candidats pour les élections sénatoriales. Sur les 92 candidatures soumises par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) le 10 janvier, 89 ont été validées.

Parmi ces candidats, 78 proviennent de partis politiques et 11 sont des indépendants. Les candidats retenus doivent maintenant verser une caution dans les 48 heures, fixée à 300.000 FCFA pour les hommes et à

moitié prix pour les femmes, afin de confirmer leur inscription.

Les élections sénatoriales, prévues pour le 15 février, permettront d'élire 41 sénateurs dans les 39 préfectures. Par ailleurs, les candidats ou leurs représentants devront confirmer ce mardi 21 janvier leurs logos, leurs noms et prénoms, et vérifier l'ordre de leur positionnement sur le bulletin de vote en vue de leur validation.

K.YAWO

L'HUMAIN AU CENTRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE FAURE GNASSINGBÉ

La gouvernance au Togo est tournée vers le bien-être collectif. Depuis son accession à la présidence en 2005, Faure Gnassingbé priorise le développement humain. Sur sa demande, le Togo met constamment en œuvre des réformes audacieuses et multisectorielles qui visent à améliorer les conditions de vie de la population.

La bonne gouvernance est un levier de transformation socioéconomique, et cela, le gouvernement l'a compris depuis, multipliant ainsi les efforts pour un environnement économique propice à l'investissement. Grâce aux réalisations, le pays gravit des échelons dans les classements internationaux, se faisant maître parmi les réformateurs.

Un indice de développement humain élevé

De 0,539 en 2021-2022, l'indice de développement humain (IDH) du Togo est passé à 0,547 en 2023-2024, selon le dernier rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui salue cette performance très encourageante.

Le rapport fait observer que, comme l'indice du pays, le revenu national

brut par habitant a augmenté. Il est passé de 2 167 dollars US en 2021-2022 à 2 214 dollars en 2023-2024. Ces progrès sont le fruit des politiques rigoureuses telles que la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, réduisant les délais ; la digitalisation accrue des services administratifs pour limiter les pertes de temps ; l'adoption d'un budget-programme axé sur les résultats pour une gestion plus efficace des ressources publiques ; la mise en place des infrastructures, les services de base garantis aux populations vulnérables, etc.

L'humain au centre des politiques publiques

Des programmes sociaux innovants sont développés par les pouvoirs publics : la couverture maladie universelle optimisée depuis 2024 pour tous les Togolais, les actions salvatrices de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) sur le terrain ainsi que des ministères de l'Action sociale et de l'Inclusion financière...

Une meilleure éducation est donnée aux enfants qui sont les futurs cadres à travers la gratuité de l'école, la suppression des frais d'inscription aux examens, la promotion de la jeune fille en milieu scolaire, la prise en charge sanitaire



et les repas scolaires gratuits pour les écoliers. Le taux de scolarisation primaire atteint déjà 95 % grâce aux investissements du Togo.

Le rapport Ibrahim 2024

Lui aussi sacre le Togo comme un État faisant des progrès notables dans plusieurs secteurs. Rendu public en octobre 2024, il indique

que le pays affiche une dynamique très positive.

Avec un score d'environ 54/100, le pays comptant plus de 8 millions se place loin devant plusieurs autres nations, avec une amélioration de +4,2 en la matière.

Que ce soit dans le pan de la sécurité et de l'État de droit, de la participation politique et des droits humains, de la gestion économique

et des infrastructures, un mieux-être est constaté.

Ces avancées rapprochent le Togo des Objectifs de développement durable. La conclusion est donc que la gouvernance choisie par les dirigeants est au service des populations.

La Rédaction

L'OTR DEMARRE UNE CAMPAGNE DE VULGARISATION DES RÉFORMES FISCALES ET DE LA LOI DE FINANCES 2025



L'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé, mercredi à Lomé, une campagne nationale d'information destinée à sensibiliser les opérateurs économiques sur les nouvelles mesures fiscales et budgétaires de la loi de finances 2025. Cette initiative vise à garantir une meilleure compréhension et une application efficace des réformes à travers le pays.

Adoptée par l'Assemblée nationale le 6 décembre dernier, la loi de finances 2025 consacre plus de 49 % de son budget aux actions sociales, un pourcentage supérieur à celui de l'année précédente. Selon Kampatibe Konlani, Directeur de la communication de l'OTR, « le budget 2025 est encore plus orienté vers le social, avec un accent sur la rationalisation des dépenses et la mobilisation des ressources pour les projets de développement. »

Des réformes majeures pour soutenir l'économie

Parmi les mesures phares, figure une réduction de 50 % des droits de douane sur le gazole destiné aux industriels, visant à atténuer les défis énergétiques. De plus, le matériel agricole est désormais exonéré

de taxes, favorisant le développement des secteurs agricoles, halieutiques et d'élevage.

Les investissements bénéficient également d'allègements fiscaux, notamment la reconduction des exonérations sur le renouvellement des parcs d'engins lourds et les abattements pour l'importation de véhicules de tourisme. Un soutien fiscal spécifique est prévu pour les entreprises en difficulté afin d'éviter leur fermeture. En matière de santé publique, les droits d'accise sur les boissons sucrées ont doublé, passant de 5 % à 10 %, pour décourager leur consommation. Parallèlement, les taxes sur le tabac ont été réduites, dans le but d'aligner les taux avec les normes communautaires et de lutter contre la contrebande.

Cette campagne d'information, qui couvrira l'ensemble du territoire, vise à aider citoyens et entreprises à mieux comprendre ces réformes. L'OTR invite les acteurs économiques à s'engager activement pour garantir le succès des réformes et favoriser le développement économique du Togo.

Marcel SOGLO

LE SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA REVU À LA HAUSSE EN 2025



La loi n°2024-007 du 30 décembre 2024, adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2025, modifie l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI) en rehaussant le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Celui-ci passe de soixante millions (60 000 000) à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Dès le 1er janvier 2025, toutes les personnes physiques ou morales générant un chiffre d'affaires annuel supérieur à cent millions de francs CFA seront automatiquement assujetties à la TVA, quel que soit leur secteur d'activité ou leur statut juridique. Cela inclut les entreprises du régime du Réel sans TVA, sauf celles expressément exonérées, dès le dépassement de ce seuil.

Les entreprises déjà assujetties au 31 décembre 2024 mais n'atteignant pas ce nouveau seuil devront toutefois continuer leurs déclarations et paiements pendant une période transitoire de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2027. Pendant cette période, elles conservent leur statut d'assujettis et doivent respecter leurs obligations fiscales, notamment en matière de facturation et de collecte de la TVA. Si leur chiffre d'affaires reste en dessous du seuil au terme de cette période, elles perdront ce statut, sauf demande volontaire pour maintenir leur régime.

Les entreprises ayant opté volontairement pour l'assujettissement à la TVA restent tenues de respecter leurs obligations déclaratives durant cinq ans, conformément à l'article 176 du CGI. De plus, certaines professions spécifiques, telles que les professions libérales, titulaires de charges et offices, ainsi que les transporteurs, agents de fret ou consignataires de navires, demeurent assujetties à la TVA, quel que soit leur chiffre d'affaires. Cette réforme, officialisée par une circulaire signée par le Commissaire Général par intérim, Philippe Kokou B. Tchodie, entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Marcel SOGLO

Semaine de l'Étudiant à l'Université de Kara

LANCEMENT OFFICIEL DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIO-CULTURELLES



Les activités sportives et socio-culturelles pour le compte de l'édition 2025 de la Semaine de l'Étudiant a démarré vendredi, 17 janvier 2025 à l'Université de Kara. Le début de ces travaux a été enclenché par le Directeur du Centre des Œuvres Universitaires de Kara (COUK) Nadjombé GBEOU-KPAYILE, représentant le Président de l'UK. La présente édition est particulière et vise selon le Directeur du COUK à militer pour l'intégration des activités culturelles et sportives dans les offres de formation afin

de permettre aux étudiants de s'exprimer aisément à travers leurs talents, leur savoir-faire et leur savoir être en vivant une vie associative et créatrice. Il a, à l'entame de ses propos transmis à la communauté universitaire les salutations du président de l'institution et a invité toute la communauté estudiantine à prendre une part active aux différentes activités inscrites au programme. Fondée sur le thème : « La vie associative et le vivre ensemble pour une paix durable », cette cérémonie d'ouverture a réuni

les amoureux du sport, de l'art et de la culture.

Les autorités universitaires ont mis à profit cette occasion pour remettre des médailles du championnat interuniversitaire de l'édition 2023-2024 aux joueurs des équipes de football et du handball de l'Université qui ont d'ailleurs donné le feu vert aux différents affrontement futurs autour des ballons ronds, un moyen pour encourager et inciter les étudiants aux valeurs du vivre ensemble, au maintien d'une vie associative riche et couverte de tolérance et

de cohésion sociale. Outre ces valeurs civiques et citoyennes, le brassage et la diversité culturels, l'animation de la vie universitaire et le développement des compétences extra-académiques ont été promus. Les étudiants se sont réjouis du lancement des activités tant attendues et s'engagent à œuvrer pour le succès du programme. « L'ambiance est adorable, aimable et bien », a confié Essossimna Charles PATOUZI, étudiant passionné du foot. Appartenir à une association présente d'énormes atouts pour les

membres, dans ce sens, une parade des clubs et associations a été observée dans le but de permettre aux étudiants de faire connaissance des différents groupes. « Depuis mon intégration à l'association, je me suis fais beaucoup d'amis et de relations. Cela m'aide beaucoup », a-t-il souligné.

Les activités dans leur élan, motivent les jeunes à la manifestation associative et à la créativité.

Jean KPATIKA, Correspondant de TOGOREVEIL à Kara



CIRCULAIRE

N° 001/2025/OTR/CG/CI

RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La loi n° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025, a rehaussé le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), fixé par l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI). Ce seuil, initialement de soixante millions (60 000 000) de francs CFA, est porté à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Ainsi, pour compter du 1er janvier 2025, sont tenues de facturer et de reverser la TVA, les personnes physiques ou morales qui effectuent d'une manière indépendante à titre habituel ou occasionnel, une ou plusieurs opérations soumises à la taxe, quels que soient le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention, lorsqu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

De ce fait, l'assujettissement à la TVA des entreprises qui sont au régime du Réel sans TVA, sous réserve des entités exonérées, prend effet à compter du premier (1er) jour du mois du franchissement du chiffre d'affaires ci-dessus indiquée.

Les assujettis au 31 décembre 2024, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas le nouveau seuil, continuent d'observer leurs obligations déclaratives et de paiement pendant trois (03) exercices consécutifs conformément à l'article 177 alinéa 3 du CGI.

En conséquence, durant cette période triennale qui court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toutes les entreprises relevant du régime du

réel avec TVA suivant l'ancien seuil, conservent leur statut d'assujettis ainsi que les obligations fiscales y relatives. Elles restent, à cet effet, redevables de l'accomplissement de leurs obligations habituelles de facturation, de collecte, de déclaration et de versement de ladite taxe indépendamment du rehaussement de seuil intervenu.

Elles perdront leur statut d'assujettis si à l'issue de cette période, leur chiffre d'affaires reste inférieur au nouveau seuil de cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Cependant, les entreprises assujetties sur la base de l'ancien seuil qui souhaitent renoncer à leur assujettissement du fait du non franchissement du nouveau seuil avant l'expiration du délai de trois (03) ans susmentionné, doivent introduire une demande de changement de régime auprès du Commissaire des Impôts.

En ce qui concerne les entreprises ayant volontairement opté pour leur assujettissement à la TVA, elles sont tenues de poursuivre leurs obligations déclaratives et de paiement pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier suivant l'exercice de leur option, conformément à l'article 176 alinéa 2 du CGI.

Pour rappel et ce conformément aux dispositions de l'article 177 alinéa 2 du CGI, indépendamment du seuil du chiffre d'affaires réalisé, les personnes morales ou physiques exerçant une profession libérale ainsi que les titulaires de charges et offices, sont assujettis de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il en est de même pour les personnes physiques ou morales exerçant la profession de commissionnaires de transports aériens et/ou maritimes, d'agents de fret aérien et maritime, de commissionnaires agréés portuaires, des consignataires de navire et les professions d'expertise maritime.

Le Commissaire des Impôts est chargé de l'application de la présente circulaire qui prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 14 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Kaboré B. TCHODJÉ

Page 2/2

Page 1/2

Ouverture de la 1ère session de l'année 2025 de la Cour d'assises de Lomé

AU TOTAL, 60 AFFAIRES INSCRITES, 92 ACCUSÉS

La Cour d'Assises de Lomé a ouvert ce lundi 20 janvier 2025 la 1ère session de l'année. A travers une cérémonie présidée par le président de la Cour Wottor Kokou en présence d'officiels, la Cour d'assises de Lomé a lancé la première session de l'année 2025, une session qui court jusqu'au 7 février prochain.

Avec 92 accusés, cette session se distingue par l'inscription de 60 affaires sur le rôle, promettant des débats importants et des décisions judiciaires marquantes.

«La Cour d'assises est une formation spéciale de la Cour d'appel qui est chargée de juger les affaires criminelles. C'est des affaires très importantes qui ont causé de troubles à la société et à l'ordre public. Cette formation est spéciale parce qu'elle est complétée par les jurés. Il sont au nombre de six (6) qui complètent trois (3) magistrats professionnels, ce qui fait neuf (9) pour statuer sur chaque cas. Alors par rapport à la situation que nous avons donné, il y a les crimes de sang qui sont au nombre de 18, il y a des crimes sexuels au nombre de 17, c'est à dire les viols, les pédophilis; et d'autres infractions liées à la drogue. Nous pensons que la Cour va être à la hauteur de sa mission. Cette session s'étendra sur trois semaines. Pendant 3 semaines les magistrats professionnels, les membres du jury et même le personnel

d'appui ainsi que les professionnels des médias vont se mobiliser pour que le droit soit dit pour que nous puissions avec des procès exemplaires, avec des sentences exemplaires protéger davantage notre société », POYODI Essolissam Blaise, Procureur général.

Le président de Cour d'appel a laissé entendre que ce moment marque l'aboutissement d'un travail rigoureux, respectant les procédures et les droits de l'homme. «Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les institutions impliquées : la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), l'Inspection générale des services juridictionnels et pénitentiaires, la direction de l'administration pénitentiaire, ainsi que les juges d'instruction, les greffiers, les huissiers et les officiers de police judiciaire (OPJ). Les avocats joueront un rôle crucial, assurant la défense des accusés lors de cette session. Nous les remercions pour leur dévouement et leur contribution à l'œuvre de justice. Je félicite également le parquet général et la chambre d'instruction, ainsi que nos collaborateurs qui ont travaillé sans relâche pour préparer les dossiers», s'est félicité M. Wottor Kokou, Président de la Cour d'appel.

«Ce sont des affaires dans lesquelles des images insoutenables de corps mutilés et ensanglantés d'une barbarie inouïe seront présentés. Cependant nous ne céderons ni à la haine ni à l'émotion. Seule notre intime



conviction sera la boussole. Malgré tout, je souhaite à tous et à chacun des acteurs, de bons moments des assises avec la satisfaction de la responsabilité bien assumée », a-t-il précisé.

Ainsi les 60 dossiers sont répartis 18 pour atteinte à la vie des personnes (meurtres et assassinats etc.), 17 pour agressions sexuelles (viols, pédophilis et incestes), 10 pour atteinte à l'intégrité physique de la personne ou à sa dignité (violences volontaires aggravées, traites des personnes) ; 10 pour trafic international de drogue à haut risque

; 03 pour atteinte aux biens (vols aggravés, destructions volontaires) ; 2 pour atteinte à l'autorité de l'Etat ;

La présente session, au cours de laquelle comparaitront 92 accusés, s'étendra sur trois semaines, à raison de quatre audiences par jour. Malgré ce nombre important de dossiers enrôlés, le parquet général a d'ores et déjà dénombré plus d'une centaine de dossiers clôturés en attente de jugement.

Komla YAWO

MALIM
TCHOUKOUTOU ET AWOULA

Le choix de
Cecile Meba

Disponible dans les kiosques et boutiques



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

NEW WORLD TV ÉTEND SON EMPREINTE EN AFRIQUE AVEC UN LANCEMENT AU MALI



Le groupe New World TV, basé à Lomé, poursuit son expansion panafricaine en marquant une étape clé : le lancement officiel de son bouquet de télévision par satellite (DTH) au Mali, le 12 décembre 2024. Ce nouvel acteur du paysage audiovisuel malien offre désormais un large éventail de contenus incluant divertissements, actualités et retransmissions sportives, renforçant ainsi son ambition de devenir un leader en Afrique. Lors de la cérémonie, la direction de New World TV a qualifié cet événement d'« étape majeure », soulignant son engagement à promouvoir le riche patrimoine culturel africain. Ce lancement stratégique s'inscrit dans un projet global visant à connecter les populations du continent tout en valorisant leurs spécificités locales.

Une vision panafricaine au cœur du projet

New World TV s'est donné pour mission de produire des contenus conçus par et pour les

Africains. En alliant qualité et accessibilité, le groupe entend soutenir le développement du secteur audiovisuel africain. Cette vision ambitieuse repose également sur le soutien financier de la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank), qui a accordé une facilité de financement de 245 millions d'euros (environ 160 milliards FCFA).

Ces fonds, en grande partie investis dans l'acquisition des droits de diffusion d'événements sportifs majeurs, permettent à New World TV de se positionner comme un acteur incontournable du sport et de l'audiovisuel en Afrique.

Avec cette expansion au Mali, le groupe entend dynamiser le marché de la télévision par satellite tout en contribuant à la promotion du sport et de la culture africaine à travers le continent.

L.D.

CONSTRUIRE UNE MAISON doit cesser d'être un **CASSE-TÊTE**

FAITES VOUS ACCOMPAGNER



FRIMET

...Une Afrique des métiers

+228 70 15 15 90

KOSSI W. SIMON MINEKPO PREND OFFICIELLEMENT LES RÊNES DE LA JCI TOGO



Kossi W. Simon MINEKPO officiellement investi président national de la JCI Togo, lors de la rentrée solennelle 2025 de l'organisation effectuée le samedi 18 janvier à Tsévié. L'événement a rassemblé d'éminentes personnalités telles que, Kokou TOULASSI, parrain de la rentrée solennelle 2025 de la JCI Togo, de la représentante du Maire de la commune Zio 2 et marraine du mandat 2025 AdjoAGBAGLO, le représentant du Gouverneur de la région maritime et la présidente nationale 2025 de la JCI Bénin, Faïdatou SOUMANOU. Cette cérémonie marque le début du mandat 2025 placé sous le thème « Inspirer la résilience : créons des opportunités ».

Dans son allocution, le président Kossi W. Simon MINEKPO a exprimé sa gratitude envers le parrain de l'événement, la marraine de son mandat ainsi qu'aux autorités grâce à qui cette rentrée a été un succès. Il a également souligné l'importance pour les membres du

comité directeur de faire preuve d'engagement et de détermination en rappelant l'objectif principal du mandat, celui de transformer et créer de l'impact positif dans les communautés ainsi que la vision de la JCI. « La JCI n'est pas seulement une organisation ; c'est une vision », a-t-il rappelé en invitant à inspirer la résilience et à créer les opportunités, tel que le recommande le thème du mandat.

Le nouveau patron de la JCI Togo a également invité son bureau ainsi que les responsables des clubs locaux à œuvrer pour traduire en acte, ce thème qui est l'axe central de son mandat.

Le parrain de cette rentrée solennelle, l'adjoint au Maire Zio 1, Kokou TOULASSI a souligné l'importance du rôle des jeunes dans le développement du pays avant de les exhorter à la créativité, à l'adaptation et à saisir les opportunités. « Je crois que la jeunesse est le moteur du développement et de l'innovation. », a-t-il fait mention.

Le Maire de la Commune Zio 2,

Marraine du mandat 2025, Adjo AGBAGLO a, quant à elle, salué le leadership du président 2025 de la JCI Togo. Pour elle, cette cérémonie dénote de l'engagement, de l'énergie et de la détermination des jeunes en faveur du développement, conformément à la vision du Chef de l'Etat, Faure GNASSINGBÉ. Elle a exhorté la jeunesse à faire preuve de créativité, de solidarité, de soutien mutuel, de l'entraide, le professionnalisme et à la rigueur dans le travail afin de bâtir un avenir meilleur. Enfin, la marraine a, à travers sa représentante, exhorté les jeunes à mettre leurs potentialités au service du développement.

Des projets ambitieux

Les grands chantiers du mandat de Simon MINEKPO sont structurés autour de quatre (04) axes : le renforcement de la présence institutionnelle ; la célébration d'une journée de l'amitié entre les organisations et association qui partagent la même vision ; la

célébration de la journée des devoirs de l'homme, initiative portée pour la JCI au niveau mondial et ; l'animation du siège national.

Ainsi, au rang des projets présentés et qui seront exécutés par les différentes organisations locales à travers le pays, on note la rénovation du siège national de la JCI Togo, la sensibilisation à la trisomie 21, le projet « Ma Source » pour l'accès à l'eau potable, projet Lame Nessin, Jeunes leaders de demain, académie des maîtres de cérémonie, Carrefour de l'entrepreneur, Agir pour le bien-être de tous, Ma Communauté et Moi, Citoyen Modèle, Orientation éducative et épanouissement, Education sexuelle complète en milieu d'apprentissage et le projet Femme Leader.

Reconnaissance

Lors de la cérémonie, deux membres ont été élevés au rang de sénateurs (membres à vie), une distinction honorifique qui récompense leur engagement envers la JCI. Il s'agit de

la plus haute distinction décernée par l'organisation à un membre en guise de reconnaissance de ses œuvres qui concourent au développement de l'organisation.

Servir en toute fidélité

Pour couronner le tout, les membres du comité directeur se sont solennellement engagés à remplir fidèlement, chacun ce qui le concerne, les missions qui leur sont confiées dans le cadre de cette mandature et conformément à la vision de la JCI. C'est à travers une prestation de serment devant le président qui en a pris acte. Le président 2025 de la JCI Togo, Kossi W. Simon MINEKPO dont le dévouement et l'engagement au service des communautés ont été salués par les membres de l'organisation, est membre fondateur de la JCI Tsévié Palme d'or pour laquelle il a été président.

Marcel SOGLO

Rentrée académique 2024-2025

676 ÉTUDIANTS EFFECTUENT LEUR ENTRÉE À L'INFA DE TOVÉ

L'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové a officiellement lancé sa rentrée académique 2024-2025 le jeudi 16 janvier à Kpalimé. Cette année, 676 étudiants, sélectionnés sur l'ensemble du territoire national, intègrent l'institut pour se former aux métiers de l'agriculture, dans un contexte marqué par la réorganisation continue de l'établissement en adéquation avec la politique agricole nationale.

Pendant trois ans, ces apprenants suivront des parcours de formation professionnelle dans deux cycles distincts : le Cycle de Baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et le Cycle de Licence professionnelle agricole (CLPA). Ces formations visent à répondre aux besoins croissants de compétences dans le secteur agricole togolais. Le CBPA propose quatre spécialités principales. Il s'agit de la santé animale, foresterie et gestion durable de la terre, l'agroéquipement et l'agropastoral.

Quant au CLPA, il couvre un éventail plus large de filières, incluant l'agriculture, la santé animale et halieutique, la foresterie et la gestion de l'environnement, machinisme agricole et aménagement, ouvrages hydro-agricoles et l'agroalimentaire.

Ces offres de formation diversifiées illustrent les efforts de l'INFA pour répondre aux enjeux de développement durable et à la modernisation du secteur agricole. Au cours de l'année académique précédente (2023-2024), 602 apprenants avaient bénéficié de cette formation de haut niveau.

Créé en 1980 par décret, l'INFA de Tové s'est donné pour mission de contribuer au renforcement des compétences des professionnels agricoles et des acteurs des chaînes de valeur. Grâce à ses cycles de formation adaptés et à son ancrage national, l'institut demeure un pilier stratégique pour le développement agricole et la sécurité alimentaire du Togo.

Didier Marcel Ledoux



TMoney
devient

mixx

By

yas

www.yas.tg

in f

Service client : 888